

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE DIEBOLSHEIM

Arrondissement
de SELESTAT-ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 09 octobre 2012

Conseillers en fonction
15

sous la présidence de Monsieur Jean Jacques SIEGEL, Maire

Conseillers présents ou représentés
13

Objet : PLU – approbation de la modification n° 1 du plan local d'urbanisme

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L.123-13,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 2008 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2011 approuvant la décision de modifier le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n° 271/2012 en date du 09 mai 2012 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient aucun changement à la modification prévue ;

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré ;

Décide par 9 voix et 4 abstentions **d'approuver** la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local ;

Dit que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Diebolsheim et dans les locaux de la Préfecture du Bas-Rhin ;

Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées, la date de prise en compte étant le premier jour de l'affichage.

Dit que La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, est transmise au Sous-Préfet de Sélestat-Erstein.

Pour copie conforme

Le Maire,



SOUS-PRÉFECTURE

18 OCT. 2012

SÉLESTAT-ERSTEIN